

Conditions Générales d'Utilisation de l'Outil « BUSINESS EFICAAS' #WEB »

Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) ont pour objet l'encadrement juridique des modalités de mise à disposition de l'Outil « BUSINESS EFICAAS' #WEB » et son utilisation par le Client.

L'Outil «BUSINESS EFICAAS' #WEB » permet à tout Utilisateur, résident dans le monde entier, de réaliser une simulation d'un contrat d'assurance emprunteur **PERENIM** ou **PERENIM-L**, initiée par un Intermédiaire d'assurance à partir de son Espace Partenaire : <https://espace-partenaire.afi-esca.com> .

L'initiation de l'Outil est permise par la connexion au site internet public de l'intermédiaire d'assurance ou tout autre moyen de communication électronique, sur lequel figure un widget permettant d'accéder à l'espace de simulation.

A l'issue de la simulation, le Client pourra être recontacté par l'Intermédiaire d'assurance afin de faire le point sur la proposition qui lui a été faite et le cas échéant lui permettre d'accéder à un espace de souscription.

La déclaration du risque par le candidat à l'assurance, et notamment la réponse aux questions d'ordre médical est effectuée par le Client sur l'espace de souscription. Dans le cas où le Souscripteur est différent de l'Assuré, l'espace de souscription de l'Assuré est distinct de l'espace de souscription du Souscripteur. Au terme du processus, et à défaut d'éléments particuliers nécessitant le recours à un traitement par la compagnie, les documents contractuels de souscription sont signés électroniquement par le candidat à l'assurance, résidant au sein de l'Union Européenne ou des Collectivités Territoriales ou de la Nouvelle Calédonie. Pour les autres résidents du monde, les documents contractuels devront être signés manuscritement et envoyés à la Compagnie pour étude.

Les Conditions Particulières sont envoyées par mail au Partenaire, et pour les résidents de France métropolitaine (y compris Monaco), des Départements et Régions d'Outre-Mer et des Collectivités d'Outre-Mer, y compris de Nouvelle Calédonie, les Conditions Particulières sont également mises à disposition du nouvel Assuré et du Souscripteur (si ce sont deux personnes distinctes) sur son/leur espace de souscription.

Les CGU doivent être acceptées par tout Utilisateur souhaitant accéder à l'Outil. L'accès à l'Outil par l'Utilisateur présuppose son acceptation des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

A défaut d'acceptation préalable des CGU, l'Utilisateur ne pourra accéder à l'Outil.

Article 2 : Mentions Légales

L'Outil est mis à disposition par AFI ESCA, Compagnie d'assurance sur la vie et de capitalisation, régie par le code des Assurances, SA au capital de 12 359 520 euros, enregistrée au RCS de Strasbourg sous le numéro 548 502 517, dont le siège social est sis au 2, quai Kleber, 67000 STRASBOURG.

Le Directeur de la publication du site internet www.simulation-assurance-de-prets.fr est M Elie TOLEDANO, le site étant hébergé par OVH France.

Article 3 : Définitions

Assureur : AFI ESCA

Client : Client de l'Intermédiaire d'assurance

Intermédiaire d'assurance : Tout Intermédiaire d'assurance autorisé à proposer les produits d'assurance conçus conjointement par AFI ESCA et AFI ESCA PATRIMOINE et ayant accès à l'outil

Outil : Outil «BUSINESS EFICAAS' #WEB » tel que détaillé à l'article 1.

Utilisateur : Ce terme désigne tout Client utilisant l'Outil

Article 4 : Accès à l'Outil

L'Outil est initié gratuitement via l'espace Partenaires & Courtiers (<https://espace-partenaire.afi-esca.com>), par tout Intermédiaire d'assurance, qui a signé un Accord de Partenariat avec AFI ESCA PATRIMOINE, sous condition d'acceptation préalable des CGU.

L'Outil est ensuite accessible gratuitement, une fois le widget activé par l'Intermédiaire d'assurance, sur son site internet ou tout autre moyen de communication électronique.

Tous les frais supportés par l'Utilisateur pour accéder à l'Outil (matériel informatique, connexion internet, etc...) demeurent à sa charge.

AFI ESCA met en œuvre tous les moyens mis à sa disposition pour assurer un accès de qualité à l'Outil, mais il ne s'agit que d'une obligation de moyens, et non d'une obligation de résultats.

L'accès à l'Outil peut à tout moment faire l'objet d'une interruption, d'une suspension, d'une modification sans préavis pour maintenance ou pour tout autre cas. L'Utilisateur renonce à réclamer une quelconque indemnisation à ce titre.

L'Utilisateur qui rencontrerait un problème d'accès ou d'utilisation peut adresser sa requête à l'adresse suivante : informatique-produits@afi-esca.com

Article 5 : Règles d'Utilisation de l'Outil

Outre les limites de chaque périmètre produit défini au sein des fiches technico-commerciale, le Service ne peut être utilisé pour certaines opérations, nécessitant une étude particulière.

Ces opérations sont les suivantes :

- souscription d'un assuré exprimant le besoin d'être couvert par la garantie Perte d'Emploi,
- prêt entre particuliers,
- bénéficiaire en cas de décès différent de l'Organisme Prêteur,
- souscription d'un assuré ne résidant pas en France métropolitaine ou dans les DOM,
- prêt en devises.

Par ailleurs, la violation de ces règles sera susceptible d'entraîner, pour l'Intermédiaire d'assurance :

- la fermeture de l'accès à l'Outil
- la résiliation sans préavis de la convention autorisant l'Intermédiaire d'assurance à proposer les produits de la Compagnie AFI ESCA.

En outre, il est précisé que le respect par l'Intermédiaire d'assurance des Règles d'Utilisation de l'Outil ne le dispense pas du respect de ses obligations normales d'Intermédiaire d'assurance, notamment au titre du devoir de conseil, tout au long du processus de Souscription électronique, et en particulier pour les personnes indiquant présenter un risque aggravé de santé.

Article 6 : Données à caractère personnel

Concernant les données collectées dans le cadre de la simulation, l'Intermédiaire d'assurance est seul responsable du traitement des données, il convient donc de se rapprocher de l'Intermédiaire d'assurance pour obtenir toute information relative au traitement de ces données.

Article 7 : Modification des CGU

AFI ESCA se réserve à tout moment le droit de modifier les clauses des présentes CGU. L'Utilisateur est expressément informé que la version en vigueur est celle qui est mise en ligne à l'adresse www.simulation-assurance-de-prets.fr à la date de son accès à l'Outil, ce que l'Utilisateur reconnaît et accepte sans restriction, s'engageant à s'y référer systématiquement lors de chaque connexion.

Article 8 : Durée

Les présentes CGU produisent leurs effets à l'égard de l'Utilisateur à compter de la première utilisation de l'Outil, sous réserve de leur acceptation préalable.

Elles cessent leurs effets dès coupure de l'accès à l'Outil, que celle-ci soit effectuée à l'initiative de l'Utilisateur, de l'Intermédiaire d'assurance, d'AFI ESCA PATRIMOINE ou d'AFI ESCA.

Article 9 : Droit applicable et juridiction compétente

La législation française s'applique aux présentes CGU. En l'absence de résolution amiable d'un litige né entre AFI ESCA et un Utilisateur de l'Outil ou entre AFI ESCA PATRIMOINE et un Utilisateur de l'Outil, seuls les tribunaux de la ville de Strasbourg sont compétents.